

**DEPARTEMENT DE L'AIN  
COMMUNE DE CHÂTEAU-GAILLARD**

**COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 DECEMBRE 2012**

L'an deux mil douze, le trois Décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRUNET Joël, Maire

“PRESENTS: Joël BRUNET, Michel LUCCHINI, Evelyne JUILLARD, Jean-Pierre THIBAUD, Jean-François RICHER, Colette CHOLLET, Claude AUBRY, Jean-Michel BREVET, Annick CORTINOVIS, Yves DUBRUC, Sébastien LAZARE, Farida MOUSSET, Eric VINCONNEAU

ABSENTS QUI ONT DONNE POUVOIR : Franck BUFFARD à Farida MOUSSET, Alain LEMEUNIER à Jean-François RICHER

ABSENTS Excusés : Michel OLIVE

Date de la convocation : 27/11/12

A été nommé secrétaire de séance : Mr Sébastien LAZARE

Après approbation du procès verbal de la dernière séance, le conseil municipal a délibéré sur les points suivants

**DECISIONS MODIFICATIVES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux décisions modificatives suivantes

**Budget commune**

Compte 231318-118 (cure) **-7 250**

Compte 231318-117 (four) + 200

Compte 2315-25 (GS) +3 650

Compte 21568-220 (pompiers) +1 900

Compte 21568 (matériel atelier) +1 500

**+7 250**

Compte 231318-303 (cabinet médical) **-83 370**

Compte 2315-25 (aménagement école) **+83 370**

Compte 022 (dépenses imprévues) -20 000

Compte 65 (autres charges) - 7 000

**-27 000**

Compte 012(charges personnel) +11 000

Compte 011 (charges générales) +16 000

**+27 000**

**Budget annexe assainissement**

Compte 023 (virement section I) -12 000

Compte 021 (virement de la sect F) -12 000

Compte 2315-14 (téléalarme) - 4 980

Compte 2315-13 (poste EU) - 7 020

**-12 000**

Compte 011 (charges générales) **+12 000**

---

---

## DEPARTEMENT DE L'AIN COMMUNE DE CHÂTEAU-GAILLARD

Nouvelle dépense	
Compte 2315-275 (Tx Asst Stade)	+160 000
Nouvelle recette	
Compte 1341 (emprunt Tx Stade)	+160 000

### Budget annexe eau

Compte 2315317 (Tx imp E. Thibaud)	-21 000
Compte 2315-278 (poteaux incendie)	+17 500
Compte 21561 (compteurs)	+ 1 000
Compte 2051 (plans)	+ 2 500
	<hr/>
	+21 000

### TRAVAUX AMENAGEMENT ECOLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, l'étude de faisabilité réalisée pour les aménagements de transformation du premier étage de l'ancienne mairie en salle de classe et la réutilisation des garages existants en sous sol, en locaux à usage associatif et éducatif.

Après présentation du dossier, et afin de pouvoir établir les besoins, il demande à l'assemblée de se prononcer sur le coût des honoraires de l'architecte.

**Le Conseil Municipal, considérant le bien-fondé de ces aménagements, et après en avoir délibéré par 14 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS**

**DECIDE** de faire réaliser la mission de maîtrise d'oeuvre et **ACCEPTÉ** la proposition d'honoraires du cabinet d'architecture PARTICULE-ARCHITECTURE, pour un montant de **24 800€HT**.

### RENOUVELLEMENT BULLETIN ADHESION AU CONTRAT PREVOYANCE GRAS SAVOYE (Personnel communal)

Monsieur le Maire rappelle donne lecture à l'assemblée de la procédure de mise en concurrence établie par le Centre de Gestion de l'Ain, pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires à effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2013.

Cette consultation étant arrivée à son terme, le Centre de Gestion de l'Ain nous fait part de la proposition de GRAS SAVOYE RHONE ALPES AUVERGNE, 17/19 Avenue Georges Pompidou, 69486 LYON CEDEX 03, qui a été retenue.

Et qu'il convient donc d'accepter le contrat d'adhésion proposé.

**Le Conseil Municipal, après examen, et après en avoir délibéré par 16 VOIX POUR**

**APPROUVE** l'adhésion au contrat groupe de prévoyance statutaire souscrit par le Centre de Gestion de l'Ain par l'intermédiaire de GRAS SAVOYE.

### AVENANT N°1/ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTES DE LA CANTINE ET GARDERIE

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 16 VOIX POUR,**

**DECIDE** de modifier l'article 5 de l'acte constitutif de la régie de recettes de la cantine et garderie comme suit :  
« Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : numéraires, chèques postaux ou bancaires libellés en euros, **Chèques Emploi Service** »

### AVENANT CONTRAT MULTIRISQUES/COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que suite à l'installation d'une construction modulaire à usage de salle de classe de 72m<sup>2</sup>, il convient de procéder, à un avenant fixant les nouvelles données à prendre en compte.

**Le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré par 16 VOIX POUR**

- **APPROUVE** l'avenant présenté par FRESSE ASSURANCES, assureur de la collectivité, prenant acte que la surface développée totale des biens de la commune est désormais de 9277m<sup>2</sup> et les nouvelles modalités financières.

### ALIGNEMENT DE L'ALLOCATION DE VETERANCE VERSEE AUX ANCIENS SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES SUR L'ALLOCATION DE FIDELITE ET A SON FINANCEMENT

Après exposé de Monsieur le Maire sur les raisons qui ont conduit le SDISS à procéder à une revalorisation de l'allocation versée aux anciens pompiers volontaires, et considérant que la commune a souhaité contribuer à l'effort de financement de l'allocation de vétéran alignée sur l'allocation de fidélité et moduler la répartition de cette contribution entre l'ensemble des communes du département de l'Ain en proportion de la population de référence utilisée pour la calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement, ce qui représente en 2012, la somme de 2.80€ par habitant DGF.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 16 VOIX POUR.**

## **DEPARTEMENT DE L'AIN COMMUNE DE CHÂTEAU-GAILLARD**

**DECIDE** d'aligner le montant de l'allocation de vétérance versée aux anciens sapeurs-pompiers volontaires sur le montant de l'allocation de fidélité.

**DECIDE** de prendre en charge ,à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2013, la dépense correspondante au prorata de la population DGF de la collectivité .

### **CREANCES A ADMETTRE EN NON VALEUR**

Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable , le Trésorier d'AMBERIEU EN BUGEY a proposé l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances détenues par la commune sur des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies.

Les recettes à admettre en non-valeur sont récapitulées dans un relevé présenté par Monsieur le Trésorier.

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré par 15 VOIX POUR, 1 ABSTENTION**

**APPROUVE** les admissions en non-valeur au titre de l'exercice 2012, des créances irrécouvrables pour la somme de **322,23€** au titre du Budget Principal,

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **CONTRAT DE MAINTENANCE/ASCENSEUR**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 16 VOIX POUR**

- **ACCEPTE** le contrat de maintenance évolutif présenté par RHONE SAONE ASCENSEURS, AMBERIEU D'AZERGUES, concernant les prestations relatives à la sécurité des ascenseurs pour un montant annuel de **970€HT**

#### **STEASA**

Information sur les prochaines délibérations à prendre pour la transfert du BA Assainissement à compter du 1er Janvier 2013.

**FIN DE SEANCE : 22h30**

**Le Maire,**

**Joël BRUNET**